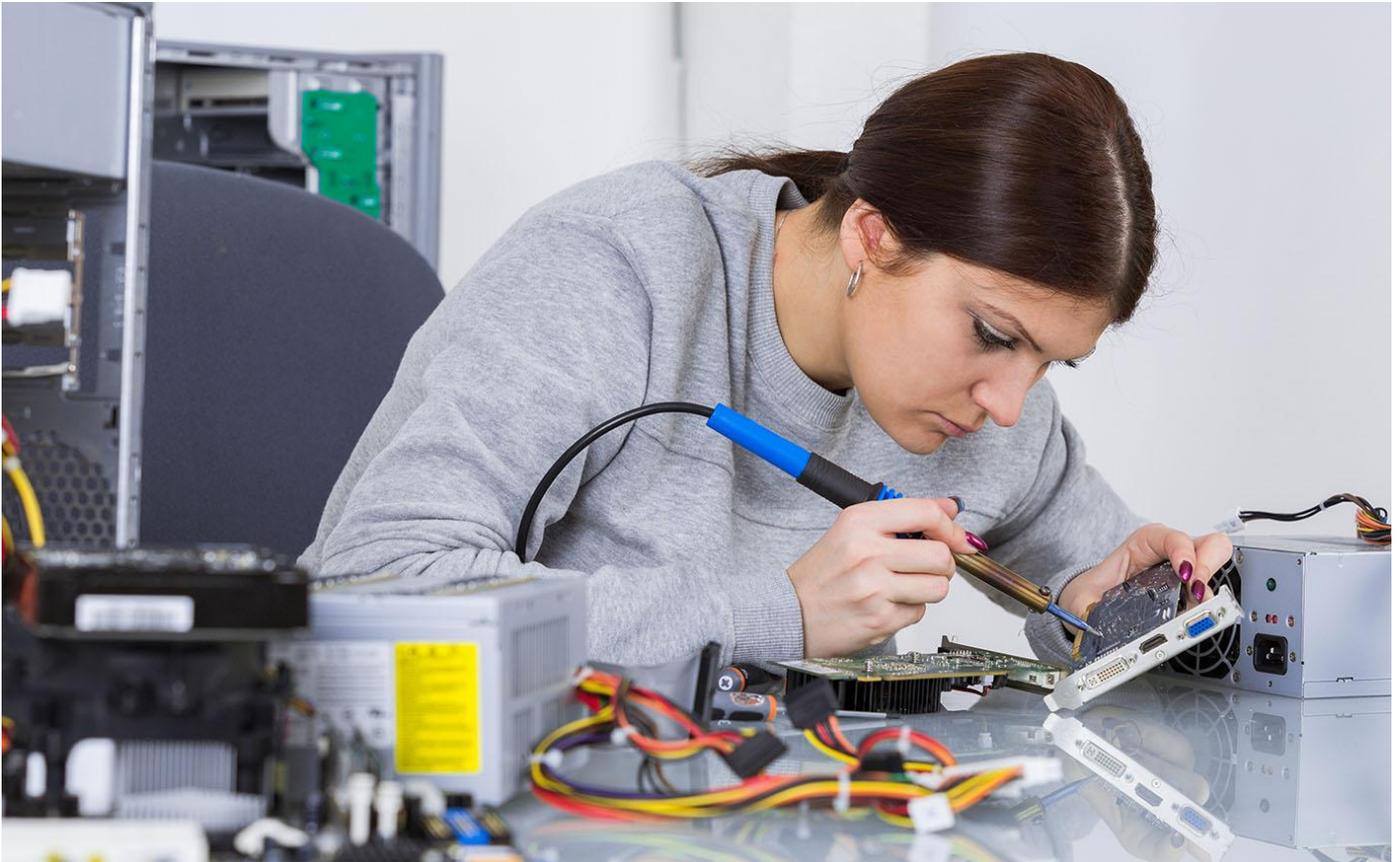


Coût de la main-d'œuvre en France : un coût horaire élevé ?

Le coût de la main-d'œuvre désigne l'ensemble des dépenses incombant aux employeurs pour l'emploi de leurs salariés. Il s'élevait en moyenne à 38,7 euros par heure travaillée en 2020, une année marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Publié le 12 janvier 2023



Dans l'**Union européenne (UE)**, au sein des sociétés de dix salariés ou plus, le **coût horaire du travail** dans le secteur marchand non agricole s'échelonne, en 2020, de **6,5 euros en Bulgarie à 47 euros au Luxembourg**. La France se situe au **cinquième rang des pays affichant les coûts horaires les plus importants dans l'UE**, après le Luxembourg, le Danemark, la Suède et la Belgique mais devant l'Allemagne (37,2 euros).

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié, le 4 janvier 2023, une **étude sur le coût de la main-d'œuvre en France en 2020** (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6685426>). Elle analyse ce coût et souligne qu'il varie beaucoup selon le secteur d'activité, l'implantation géographique et la taille de la société.

38,7 euros de l'heure en 2020

Le **coût horaire moyen du travail** est le rapport entre le coût de la main-d'œuvre et le total des heures effectivement travaillées dans l'année (hors congés et absences). En France, ce coût atteint **38,7 euros en 2020**. Il progresse de 3,9% par rapport à 2019 dans le **secteur marchand non agricole** (hors services aux ménages), sous l'effet de la hausse du salaire horaire moyen.

Le coût horaire de la main-d'œuvre comprend :

principalement, les **rémunérations assimilables à du salaire** (salaires et traitements bruts, primes, **épargne salariale** (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/epargne-salariale>)...) qui représentent 26 euros par heure travaillée en 2020 (+4,5% par rapport à 2019). Elles n'incluent pas les indemnités de chômage partiel, considérées comme des revenus de remplacement ;

les **cotisations sociales, nettes d'exonérations, à la charge des employeurs** (11,2 euros) : sécurité sociale, assurance chômage... ;

les **autres charges assises sur les salaires et l'emploi**, nettes de subventions (1,5 euro) : frais de formation professionnelle, de recrutement, impôts et taxes sur l'emploi ou la masse salariale...

Un coût variable

Le **coût horaire du travail** est **plus élevé** :

dans les activités financières et d'assurance (60,3 euros) et dans la production et distribution d'énergie (53,8 euros). Il est très faible dans l'hébergement-restauration (23,8 euros) et les activités de services administratifs et de soutien (28 euros). Ces écarts découlent surtout des salaires horaires, qui reflètent la qualification de la main-d'œuvre : le salaire horaire moyen est de 39,7 euros dans les activités financières et d'assurance, et de 18,2 euros dans l'hôtellerie-restauration. Dans ce dernier secteur, très touché par la crise, le coût horaire du travail baisse de 3,4% entre 2019 et 2020 en raison des allègements de cotisations patronales prévus par le plan de soutien au tourisme ;

dans les sociétés d'au moins 1 000 salariés (42,5 euros, soit 10,5 euros de plus que dans celles de 10 à 49 salariés) ;

en Île-de-France (48,3 euros, contre 35,6 euros dans les autres régions).

Coût horaire de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité en 2020

Salaires, primes et traitements	Cotisations sociales employeurs	Autres charges (1) nettes de subventions	
	0	10	20
Hébergement et restauration			
Activités de services administratifs et de soutien			
Transports et entreposage			
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles			
Autres activités de services auprès des ménages			
Santé humaine et action sociale			
Construction			
Arts, spectacles et activités récréatives			
Administration publique (2)			
Eau ; assainissement, déchets et dépollution			
Ensemble des secteurs d'activité			
Industries extractives			
Industrie manufacturière			
Activités immobilières			
Enseignement (2)			
Activités scientifiques et techniques			
Information et communication			
Production et distribution d'énergies			
Activités financières et d'assurance			

(1) Les autres charges se composent essentiellement de frais de formation, de frais de recrutement et de taxes et impôts sur l'emplo

(2) Pour la fonction publique de l'État, les cotisations sociales à la charge de l'employeur couvrent notamment les contributions patro

Lecture : dans le secteur des activités financières et d'assurance, le coût de la main-d'œuvre en 2020 atteint 60,3 euros de l'heure trav

Champ : sociétés de 10 salariés ou plus en France hors Mayotte, hors agriculture, activités des ménages en tant qu'employeurs, activ

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Insee, Labour Cost Survey 2020 \(LCS 2020\)](#). • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous sur les réseaux sociaux